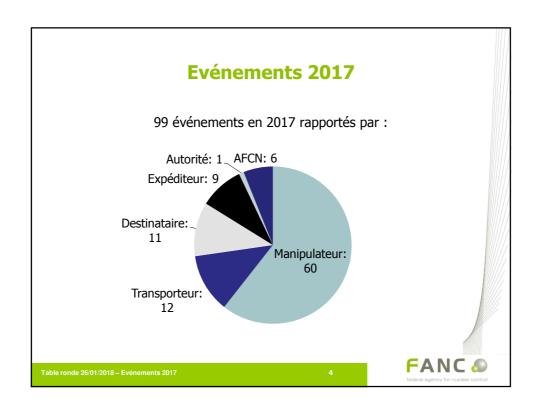
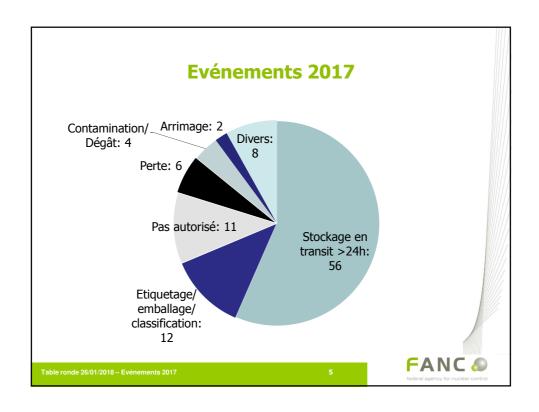
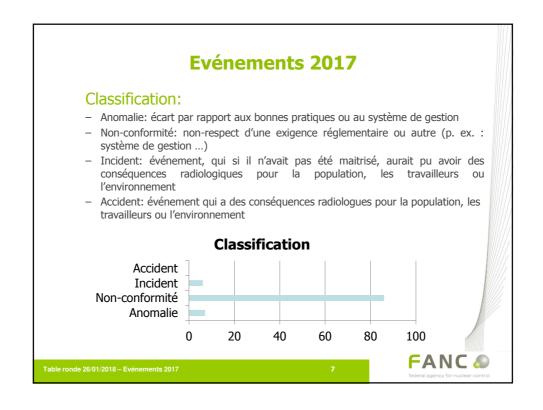


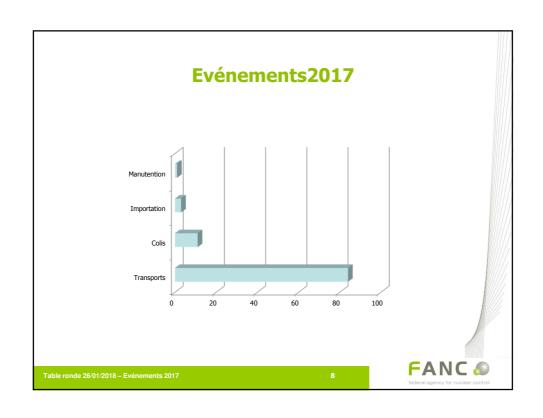
Comment? • Notification initiale - Dès que possible, au plus tard dans les 24 heures, après l'événement ou après la constatation • Rapport détaillé - Maximum 1 mois après l'événement ou la constatation • transport@fanc.fgov.be • Formulaires standards - Seront téléchargeables sur le site internet de l'AFCN











Transport via le tunnel Liefkenshoek

- Obligation de notification
 - Tous les transports appartenant aux groupes UN 3 et 4
 - Tous les transports qui se déroulent en convoi, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent
 - 24 heures à l'avance
 - info@liefkenshoektunnel.be
 - Seulement les informations suivantes : date de transport, plage horaire, nombre de camions, numéro d'urgence du transporteur

Table ronde 26/01/2018 – Evénements 2017



Transport via le tunnel Liefkenshoek Table ronde 26/01/2018 – Evénements 2017

Transport via le tunnel Liefkenshoek

- Consignes de sécurité
 - Utilisation de préférence de la bande numéro 1 (à droite)
 - Lors d'un transport en convoi:
 - Le véhicule d'escorte doit rouler à l'arrière
 - Ne pas attendre les autres véhicules après le péage; continuer à rouler tranquillement
 - Si plusieurs convois (avec plus de 6 véhicules): laisser au moins quinze minutes entre les arrivées des différents convois

Table ronde 26/01/2018 – Evénements 2017

11



